AR Prefecture

016-211600614-20231127-D2023_8_2-DE Requ le 29/11/2023

MAIRIE DE BRIE - 16590

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice: 27 Présents: 23 Procuration: 2 **Votants: 25** L'an deux mil vingt trois

Le: 27 novembre

Le Conseil Municipal de la commune de BRIE – 16590 –

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence

de M. Michel BUISSON, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 21 novembre 2023

OBJET: D2023_8_2

Le:

Prime de responsabilité des emplois administratifs de direction <u>Présents</u>: BOUCHERIT D; BOURGADE L; BRIANCON JP; BUISSON M; CHASLARD B; CHAUSSAT C; CORNELIUS M; FORESTIER-BRUN F; GAUDILLIERE M; GERACI F; GUERIN S; HELION P; IMARD C; JOUANNET J; MASSON G; MOREAU D; MOUMANEIX P; NARDOU JP; ROUHIER D; THOS F; URBAJTEL P; VIEUILLE R; VRIET L

<u>Ont donné procuration</u>: LACOURARIE S à CHAUSSAT Christian ; MOINARD BOUTENEGRE M

à Patricia URBAJTEL

<u>Absentes</u>: BERTHELON S.; DULAIS N <u>Secrétaire de séance</u>: Fabien GERACI

Le décret n° 88-631 du 6 mai 1988 dans son article 1 prévoit la possibilité de verser une prime de responsabilité des emplois administratifs de direction aux directeurs généraux des services des communes de plus de 2 000 habitants.

Il appartient au Conseil Municipal de fixer, dans les limites prévues par les textes susvisés, la nature, les conditions d'attribution et le taux moyen des indemnités applicables à ces personnels.

Cette prime est fixée à 15% maximum du traitement brut de l'agent. Elle sera applicable à l'agent exerçant les fonctions de directeur général des services.

Le versement de cette prime étant directement lié à l'exercice de la fonction, il est interrompu lorsque le bénéficiaire n'exerce pas, pour quelque raison que ce soit, la fonction correspondant à son emploi, sauf en cas de congé annuel, congé pris dans le cadre d'un compte épargne-temps, de maladie ordinaire, de maternité ou de congé pour accident de travail.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres votants, donne un avis favorable à la mise en place de la prime de responsabilité des emplois administratifs de direction à la date du 1^{er} décembre 2023.

Certifié exécutoire Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Reçu en Préfecture

Au registre sont les signatures.

Affiché le 28 novembre 2023

Pour copie conforme :

Publié ou Notifié En Mairie, le 28 novembre 2023

Le: Le Maire.